

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 24 09 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 19/09/2024

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, HEBEL Marc (arrivé 20h05), JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, MARTIN Valéry, OLLIER Michel, RONDIER Jean-Michel.

Excusée : PEYLET Jessica

Secrétaire : MORIN Matthias

Début du conseil municipal à 19h45

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 27/08/2024

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil à l'unanimité

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose MORIN Matthias comme secrétaire de séance.

3. Tarifs assainissement 2025

Pour faire face à la hausse des coûts d'entretien et de fonctionnement des stations de traitement du bourg et de Farges, le conseil est favorable à une augmentation, toutefois modérée, de 5 cts/m³ soit :

- le bourg : 95 cts/m³

- Farges : 85 cts/m³

Monsieur le Maire soumet ces nouveaux tarifs au vote.

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Adopté

4. DETR extension polyvalente

Lors de la dernière rencontre avec le cabinet d'architecte Bertaud & Ancel, le budget prévisionnel de l'extension et de la restructuration de la salle polyvalent a été estimé à 270 000 € HT soit en ajoutant les études de sol, thermique... un total de 310 048 € HT

Compte tenu de l'usage de la salle quasiment exclusivement dédiée aux enfants qui fréquentent l'école, le taux d'intervention de la subvention DETR espéré est de 70 % soit 270 035 € HT d'où un reste à charge pour la commune de 155 024 € TTC. Après récupération d'une partie de la TVA via le FCTVA, la commune aurait à financer 104 063 € pour ce projet. Une réunion de travail avec M Ferringan, Conseiller aux Décideur Locaux, est programmée pour construire le budget le plus efficient pour mener ce projet avec toutes les recherches de co-financement possibles.

Le Maire demande au Conseil Municipal de faire une demande de subvention DETR au taux de 70 %

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Adopté

5. Régime indemnitaire

Ce régime indemnitaire RIFSEEP se décline en deux types de régime IFSE (versement mensuel) et CIA (versement annuel) avec un minimum et un maximum d'indemnité. Mme Sandrine BEAUDON, nouvelle adjointe technique au service scolaire, ne percevait pas le RIFSEEP contrairement à ses collègues. Le Conseil décide de lui allouer le maximum possible soit 296 € pour IFSE (24,66 € par mois) et 74 € pour le CIA.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette décision.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Adopté

6. Acte donation impasse de la Caux

Le Maire rappelle que le Conseil avait accepté la donation du bien.

Il demande au Conseil d'autoriser M OLLIER Michel à signer l'acte de donation et au Maire de l'authentifier.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Adopté

7. Constitution de la commission d'appel d'offres CAO

M le Maire demande la création d'une commission d'appels d'offres afin de suivre les marchés publics. Cette commission se réunira autant que de besoins dans le cadre de l'extension de la salle polyvalente.

À chaque titulaire est associé un suppléant sauf le maire.

Titulaire d'office : JOSLIN Jean Louis

3 Titulaires : MORIN Matthias - OLLIER Michel - RONDIER Jean-Michel

3 Suppléants : BISSON Virginie – BARRABAND Jean-Paul – MARTIN Valéry

Le maire demande au conseil municipal d'accepter cette composition

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Adopté

Questions diverses

M le Maire rappelle que la commune devra financer un minimum de 7€ pour la prévoyance des agents à partir du 01 janvier 2025. L'affiliation des agents reste facultative. Ils pourront restés labélisés avec leur couverture actuelle mais ne bénéficieront pas de la participation employeur.

S'il adhère, l'agent fera le choix du niveau de couverture. Le Conseil décide une aide forfaitaire 10 €/ agent, les élus préfèrent concentrer l'aide communale sur la prévoyance santé (mutuelle) obligatoire à partir de janvier 2026. Contrairement à la mutuelle santé, la prévoyance est un choix plus personnel et non obligatoire.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu 2 devis complets pour le remplacement de 30 panneaux signalétiques (entrée de village, direction, croisement) de la commune :

COMAT & VALCO : 3900,10 € TTC et SIGNALS : 4895 € TTC.

Le Conseil valide le devis COMAT & VALCO avec ajout d'un panneau « salle polyvalente » et des fixations.

Fin du conseil à 21h25

Jean-Louis JOSLIN, Maire

Matthias MORIN, Secrétaire de séance